

TAXE D'APPRENTISSAGE - Salaires 2016
PROMESSE DE VERSEMENT

A retourner à :

Isabelle GIROUY

Université de La Rochelle - Faculté des Sciences et Technologies

Secrétariat du Département de Biotechnologies

Avenue Michel Crépeau - 17042 La Rochelle cedex 1

Tel : 05 46 45 72 49 - Fax : 05 46 45 72 78 - Email isabelle.girouy@univ-lr.fr

Nom de votre entreprise :

Adresse :

Code postal :

Ville :

SIREN :

Nom du Groupe :

Personne à remercier et à informer du versement de la Taxe d'Apprentissage :
(*Cette information ne nous est pas transmise par les centres collecteurs*)

Nom :

Tel :

E-Mail :

Organisme collecteur de taxe d'apprentissage :

Nom :

Ville :

Optimisez votre soutien en versant votre Taxe d'Apprentissage au
Département de biotechnologies de l'Université de La Rochelle
sous la forme d'une part "barème" destinée aux étudiants des formations de :

- catégorie A (Licence Génie Biotechnologique)

et

- catégorie B (Master Génie Biotechnologique)

L'entreprise verse à l'Université de La Rochelle au titre de la Taxe d'Apprentissage sur les salaires de 2016, un montant de :

qu'elle désire voir attribuer au **Département de biotechnologies de l'Université de La Rochelle**

Fait à

le

Signature et Cachet de l'entreprise